Extrait du Registre des dé Reçu en préfecture le 23/09/2025 CONSEIL MUNICIPAL du 1

Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Publié le hre 2025

ID: 035-213501380-20250918-D135_2025-BF



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/09/2025
Date d'Affichage	12/09/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBOUC.

Absents excusés:

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mr André PHILIPOT,

Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN,

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUC.

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Absentes:

Mme Colette PENDRIGH, Mme Sylvie COUPE

2ème réunion: le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 11 septembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Madame Stéphanie GARNIER est nommée secrétaire de séance.

N°135-2025

Modification budgétaire n°2 - budget Commune

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif sont insuffisants. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante:

Dépenses de	Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	
fonctionnement	Article 65568 – Autres contributions	+ 50 000.00 €
	Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	- 50 000.00 €

Dépenses Investissement	Opération 145 – Non définie Article 231 - Immobilisations corporelles en-cours	- 26 000.00 €
	Opération 116 – Aménagement Transport en commun Article 231 - Immobilisations corporelles en-cours	- 24 000.00 €
	Chapitre 021 – Virement à la Section d'Investissement	- 50 000.00 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le get 2025 (travaux de voierie, ID: 035-213501380-20250918-D135_2025-BF

Afin de tenir compte des modifications intervenues depuis le vote facturation acompte Familles Rurales...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER la proposition de la décision modificative n°2 sur le budget Commune

- De MODIFIER l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le

